

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 132 (2006)
Heft: 13/14: Ouest lausannois

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NORMES ET RÈGLEMENTS

Le 7 juin 2006, la commission centrale des normes et règlements (CNR) a approuvé la publication de deux normes, en a retiré une, a lancé quatre nouveaux projets et accepté deux propositions nouvelles.

Les textes approuvés par la CNR sont: la norme SIA 382/1 « Installations de ventilation et de climatisation – Principes généraux et performances requises », et le cahier technique SIA 2026 « Systèmes hydrauliques efficaces dans le bâtiment ». En suspens depuis la dernière séance, les formulaires pour les fiches de déclaration de la norme SIA 493 peuvent maintenant être imprimés, les incertitudes du côté de l'OFEV ayant été levées.

Les nouveaux projets portent sur la révision de la norme SIA 405 « Informations géographiques des conduites souterraines », les normes de conservation des structures porteuses (SIA 269/1 à 269/7), un cahier technique sur le béton recyclé et un autre sur les aciers d'armature résistants à la corrosion. Les nouvelles propositions concernent les joints dans le bâtiment

et un projet sur les parkings souterrains. La « Directive pour l'élaboration des rapports d'expertise » (SIA 155) a quant à elle été retirée de la collection des normes, sa mise à jour ayant débouché sur un règlement interne.

La CNR a aussi pris connaissance d'un rapport sur les pourparlers difficiles en vue d'un accord sur les conditions générales dans le domaine des installations du bâtiment (SIA 118/370 et 118/380). Elle a exhorté les milieux impliqués à se conformer à la procédure pour vite boucler les négociations.

Lors du séminaire tenu à l'issue de la séance, la CNR s'est attachée à définir la politique de normalisation de la **sia** pour la période 2007-2009. De manière générale, si la CNR souhaite une concentration des travaux avec la définition de priorités, elle tient à maintenir la position faîtière de la **sia** dans le domaine des normes et à y assumer son rôle de chef de file. Dans ce contexte, les incertitudes concernant le financement de cette mission pourraient constituer un problème majeur.

Dr Markus Gehri
Secrétariat général SIA

PROTECTION CONTRE LE BRUIT – NORME SIA 181

La version révisée de la norme SIA 181 « Protection contre le bruit dans le bâtiment » vient de paraître. Elle est justifiée, d'une part par le développement de la normalisation internationale et d'autre part, par le besoin de repos constant de la population. La nouvelle édition de la norme s'oriente également vers l'objectif de protection. Les partenaires contractuels ont la possibilité de se limiter aux exigences minimales légèrement accrues de la protection contre le bruit ou de convenir d'une meilleure protection contre le bruit avec un niveau d'exigences accru avec des valeurs d'exigences déterminées ou des exigences spécifiques avec des valeurs d'exigences définies individuellement. Des exigences accrues pour les maisons jumelles, les maisons individuelles ainsi que les propriétés par étages construites nouvellement sont valables. A côté des adaptations des exigences et des nouvelles structures formelles, des harmonisations vers les normes ISO et EN ont été entreprises.

SIA



PLUS DE LUMIERE – PLUS DE VISIBILITE !

Pour des concepts standard ou sur mesure: Lors du choix de LANTERAUX EN COUPOLES, EN BANDES OU EN PYRAMIDES, nous nous chargeons de toute la planification, jusque dans les moindres détails.

Consultez nos spécialistes pour les éléments translucides.

REAL AG
Uttigenstrasse 128, CH-3603 Thun
Tel. 033 224 01 01, Fax 033 224 01 06
info@real-ag.ch, www.real-ag.ch

MULTIBAT SA
CH-1052 Le Mont s. L.
Tél. 021 652 77 00
Fax 021 652 77 16

Compétence garantie.

